

Compte-rendu de la Commission Culturelle du 17 novembre 2008

Présents : Mesdames et Messieurs BELLARIA, MOURTON, BOUCHER, HIRTZBERGER, GOTTINI, HIRSCH, MUSATO et FORTUNAT.

Absents : Mesdames et Messieurs DAVINI, ZAGLIA, GUBIOTTI, PRIBYL et VANDERBOSSE.

Excusés : Mesdames et Messieurs MACIOTTA, MOREAU, ROHBACHER, BARBIER, CARON, AGOGUE, DIETSCH, BRAUN, LEVASSEUR, KAIZER et KUSIOR.

Invité : Monsieur TOVANY et Mademoiselle GIRARDIN.

I- Définition d'un outil de gestion pour le développement du spectacle vivant : présentation de la méthodologie du projet :

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes s'est engagée dans une politique culturelle publique pour le spectacle vivant. Cette politique présentée dans le texte « Propositions à quatre ans pour le développement du spectacle vivant 2006-2009 » a permis au service d'action culturelle de la collectivité de mettre en œuvre un projet à quatre ans. Cette démarche fait l'objet d'une convention de coopération entre la Communauté de Communes, l'Etat, la Région et le Département.

Cette expérimentation des contractualisations s'est effectuée dans le cadre des travaux des Conférences Régionales des Arts et de la Culture en Lorraine.

Aujourd'hui, au regard des objectifs politiques de la Communauté de Communes et des modalités de mises en œuvre du projet d'activités et de fonctionnement dans le cadre d'un mode de gestion en régie directe, des contraintes de différentes natures pèsent sur le projet, elles freinent sa structuration et la réalisation des objectifs d'améliorations définis dans la contractualisation.

La collectivité désire procéder à la définition d'un outil de gestion du spectacle vivant adapté au projet qu'elle développe. Pour cela, elle souhaite mener en coopération avec ARTECA un chantier qui lui permette d'identifier un mode de gestion pertinent, d'en valider politiquement le choix et le cas échéant de procéder au processus de transition d'une régie directe vers une nouvelle entité.

II- Convention avec Anima Motrix :

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation et de pratique artistique en direction des publics du territoire, l'Action Culturelle du Pays de Briey - Communauté de Communes propose un programme d'activités mené par Laurent Hatat, directeur de la compagnie Anima motrix. Ce programme se compose de :

- l'organisation d'un **stage de formation de formateurs** destiné aux personnes ayant des responsabilités éducatives dans les établissements scolaires et les structures d'animation (6 heures)
- la mise en œuvre d'un **stage de pratique théâtrale** en direction des publics adultes dans une formule renouvelée, à savoir 2 semaines, 8 soirées (du 18 au 21 novembre 2008 et du 20 au 23 janvier 2009)

La convention définit les modalités de mise en oeuvre de ce programme.

Après étude des différents articles, la Commission émet un avis favorable au projet de convention avec la compagnie Anima motrix et approuve les activités qui s'y rattachent.

Certains membres souhaitent réfléchir sur l'opportunité d'une évolution de la politique tarifaire inhérente à ces activités.

Le président propose de poursuivre la réflexion sur ce sujet lors des prochaines réunions.

III- Renouvellement de la convention avec l'association intermédiaire Intervention :

Depuis la saison 2006/2007, la Communauté de Communes du Pays de Briey fait appel aux compétences de l'association intermédiaire Intervention à Labry afin de bénéficier d'une mise à disposition de personnel pour améliorer les modalités d'accueil du public lors des représentations de spectacles à l'Espace Culturel Saint Pierremont (service au bar, accueil en salle).

Intervention est une association intermédiaire agréée par le préfet de Meurthe-et-Moselle pour favoriser la réinsertion sociale et professionnelle dans le respect du code du travail de personnes en recherche d'emploi.

La durée du service est un forfait de quatre heures par représentation (19h30 - 23h30), le calendrier étant défini par la programmation culturelle.

L'association intermédiaire Intervention facture à la collectivité le taux horaire de 17,40 € (tout compris).

La Commission émet un avis favorable pour reconduire cette démarche.

IV- Questions diverses :

Le nouveau lieu de création et de diffusion de spectacles, actuellement en réhabilitation sur le Carreau de la Mine à Mancieulles, sera inauguré au printemps prochain.

Il convient donc de trouver un nom à cette nouvelle structure, jusqu'alors désigné comme la « Fabrique culturelle », appellation étant déjà très répandue dans le secteur proche (*le Carreau* à Forbach, *la Kulturfabrik* à Esch,...).

En mémoire du passé industriel du site et tenant compte de la fonction initiale des bâtiments réhabilités, Monsieur FORTUNAT, propose le nom de « **La menuiserie, fabrique artistique** ».

Les membres de la commission sont invités à réfléchir à des propositions pour nommer la future « fabrique culturelle ». Ce point sera abordé dans l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la commission.